





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-119**

Séance publique du

17 mars 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1234794-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE. RÉACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES FOUILLES PRÉVENTIVES ET LES PRESTATIONS DE SERVICE ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 7.1
Decisions budgetaires

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE. RÉACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES FOUILLES PRÉVENTIVES ET LES PRESTATIONS DE SERVICE ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 ainsi que des révisions apportées par la loi n° 2003-707 du 1er août 2003 et par le décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, la Direction Archéologie a vu son agrément pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive (fouilles et diagnostics) commué en habilitation, le 2 octobre 2021.

Cette habilitation permet à la Direction Archéologie de réaliser les opérations préventives dont les problématiques vont de la Protohistoire (âge du Bronze) à l'époque contemporaine. Cet arc chronologique couvre environ 4500 ans, entre 2500 av. J.-C. et la période actuelle.

Conformément aux articles 37 et suivants - chapitre IV - section 2 du décret n° 2004 490 du 3 juin 2004, la réalisation de fouilles archéologiques est régie par les règles de passation des marchés de travaux ; l'activité relève donc du secteur concurrentiel, ce qui place la Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence en position d'opérateur économique susceptible de candidater à une consultation lancée par un aménageur public ou privé.

La Direction Archéologie a donc établi, en 2009, une grille tarifaire fixant les modalités de tarification des prestations réalisées dans le cadre de ce dispositif. Cette grille, que le Conseil Municipal avait approuvée par délibération n° DL.2009-905 du 28 septembre 2009, prenait en compte l'ensemble des charges directes et indirectes pour la réalisation d'une opération,

dans le respect de l'ordonnance n° 86-1243 du 1^{er} décembre 1986 relative à la liberté des prix et du commerce.

L'application, pendant trois ans, de cette grille tarifaire sur plusieurs opérations de nature et de complexité différentes, avait permis de relever les points à améliorer ou à compléter.

Une première réactualisation approuvée a donc été faite en 2012 (délibération n° DL.2012-582 du 29 mai 2012), avec le concours des différents services concernés (Directions des Ressources Humaines, des Finances, des Marchés Publics, des Systèmes d'Information, des Moyens Généraux...).

Après dix ans d'application (2012-2022), il est apparu nécessaire de réviser cette grille pour prendre en compte notamment l'importante évolution des coûts intervenue dans cet intervalle de temps (charges salariales en particulier).

Elaborée conjointement par les départements RH et Finance et la Direction Archéologie, cette grille a également été simplifiée ; la typologie des postes a notamment été réduite, ce qui donne une plus grande souplesse à l'offre des prestations proposées et facilite leur facturation.

Le calcul des frais indirects a également fait l'objet d'une étude plus complète que précédemment pour établir un forfait Administration – gestion – logistique. Il intègre une quote-part des frais liés aux locaux, aux véhicules, aux fournitures, et aux services fonctions supports.

Il est également prévu de pouvoir réactualiser chaque année la tarification en fonction de l'évolution du taux d'inflation.

Le tableau ci-après indique les coûts d'une journée/homme par nature de prestation, ainsi que le montant du forfait Administration – gestion – logistique, qui sera multiplié en fonction de la complexité et de la durée des opérations préventives.

2012			2023			Évolution Coût entre 2012 et 2023
Intitulé de la fonction	Prix/jour En €		Intitulé de la fonction	Prix/jour En €		
	HT	TTC		HT	TTC	
Responsable opération	230,92	277,1	Responsable opération	300	360	+ 29,9 %
Responsable opération adjoint	230,92	277,1				
Responsable de secteur	215,72	258,86	Responsable de secteur	244	293	+ 13,2 %
Technicien de fouille	185,11	220,13	Technicien de fouille	201	241	+ 7 %
Dessinateur	196,93	236,31				
Photographe	192,35	230,82				
Infographe	190,66	228,79				
Médiateur culturel	174,88	209,85				
Topographe	224,62	269,54	Topographe	296	355	+ 31,7%
Spécialistes	230,44	276,53	Spécialiste	264	317	+ 16,1 %
Géomorphologue	239,6	287,52				
Archiviste	212,58	255,1				
Gestion collections	206,88	248,25	Gestion collections/documentation	255	306	+ 25,7 %
Documentaliste	198,71	238,45				
Forfait Administration – gestion – logistique	677,99	813,59	Forfait Administration – gestion – Logistique	765	918	+ 12,8 %
Evolution globale des coûts exprimée en %					19,5 %	

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la grille tarifaire établie pour l'année 2023, pour les prestations et services rendus, dans le cadre, notamment, de la réalisation de fouilles d'archéologie préventive.

DL.2023-119 - ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE. RÉACTUALISATION DE LA GRILLE
TARIFAIRE POUR LES FOUILLES PRÉVENTIVES ET LES PRESTATIONS DE SERVICE
ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES-

Présents et représentés : 55
Présents : 42
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

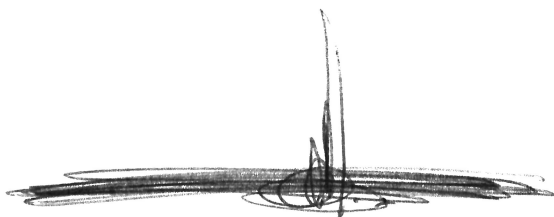
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

